



- Zonage**
- U
  - 1AU
  - 1AU E
  - 1AU Y
  - 2AU
  - A
  - AP
  - N
- ☐ Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (article L.151-13 du Code de l'Urbanisme)
- Prescriptions surfaciques**
- Espace boisé classé (articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme)
  - Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
  - Élément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Secteur à programme de logement mixité social en zone U et AU
  - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
  - Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger
  - Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du Code de l'Urbanisme)
  - Périmètre d'OAP
  - Servitude de projet au titre de l'article L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme
- Prescriptions ponctuelles**
- ★ Éléments de paysage (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - ▲ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (article L.151-11 du Code de l'Urbanisme)
  - ▲ Point de vue (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Prescriptions linéaires**
- Haies, alignement d'arbre (article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Commercial (article L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Éléments informatifs**
- Périmètre de 100m autour des bâtiments agricoles ICPE
  - Périmètre de 50m autour des bâtiments agricoles RSD

Description	Nom ER	Bénéficiaire
ER pour un aménagement d'accueil de loisirs/stationnement/aire de pique-nique...	LAC1	
Création d'un chemin piétonnier le long du lac	LAC2	

CITADIA

Citadia Conseil - 12 Rue Edouard Belin, 82000 MONTAUBAN / Tel: 05.63.92.11.42 / Fax: 05.63.92.11.43 / Mail: info@citadia.com

[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]



**Lacapelle-Viescamp**

**PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal**

**Règlement graphique Plan de zonage réglementaire**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 30/06/2022 arrêtant le projet de Révision Allégée n°6 du PLU-H de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Echelle : 1:7 000

Maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac  
Mission: PLU de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac  
Sources: Institut National de l'Information Géographique et forestière®  
Réalisation: Citadia Conseil® le 31.05.2022